



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050707

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/04/2025 16H03 C:005360 I:40197  
V/REF : 1005607  
V/Email reçu le Jeudi 03/04/2025 a 16H03

SEMCODA  
Agence De Villeurbanne  
31 RUE LOUIS GUERIN  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : PAUL BERT -1945  
15 BIS RUE PAUL BERT  
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 27 Mai 2025

Référence Marché: M\_230809003-1  
LOCALISATION : ALLEE N°15 BERT-  
MOTIF : FOURNITURE SEULE DE 5 CYLINDRES  
REFERENCE S73TBN1 VARIURE OCB  
CI JOINT PLAN COMBINAISON LIGNE 34  
Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 24/04 A 09H00 :  
MISE EN COMMANDE DES 5 CYLINDRES CHEZ NOTRE FOURNISSEUR EN STAND-BY  
IL EST NECESSAIRE D'AVOIR LE CERTIFICAT D'AUTHENTICITE

LE 14/05 A 13H15 :  
DEPOSE DES CYLINDRES EN AGENCE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 14/05/25 a 20H01 Mme J. DEFDAF

CS LGESTION Email envoyé le 25/04/25 a 08H20 Mme J. DEFDAF

MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LE CERTIFICAT D'AUTHENTICITE OU LA CARTE DE  
PROPRIETE POUR NOUS PERMETTRE DE PASSER LA COMMANDE  
Suite a donner : OUI. Le 06/05/2025 a 15:41

Suite a donner : OUI. Le 14/05/2025 a 13:10

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U. HT |        |
|----------|------------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb. | 3    | 56,27   | 56,27  |
| 5,00     | MS00033-Fourn.seule cylindre s/organigra | 7    | 153,47  | 767,35 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5050707**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 823,62        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 82,36         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>905,98</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 1005607 du 03/04/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE VILLEURBANNE  
31, rue Louis Guérin  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE  
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: jasmine.defdaf@semcoda.com

### Lieu d'intervention

15 RUE PAUL BERT

69150 DECINES CHARPIEU

### Référence de la Demande

THCMEIPCI Tvx hors contra Menuiseries int Partie cne int.

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

01945-00001-00001 15 Rue Paul Bert

### Délai

Date limite exécution : 18/04/2025

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                               | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|--------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                                         | 1,00 | 56,27  | 56,27  | 5,63   | 61,90     |
| MS00033 Fourniture seule d'un cylindre sur organigramme<br>y compris frais de livraison<br><br>COMMANDE 5 CYLINDRES<br><br>REFERENCE S73TBFN1 VARIURE OCB<br><br>CI JOINT PLAN COMBINAISON LIGNE 34 | 5,00 | 153,47 | 767,35 | 76,74  | 844,09    |

|            |        |
|------------|--------|
| Total H.T. | 823,62 |
| Total TVA  | 82,37  |
| Total TTC  | 905,99 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 03/04/2025

Le Responsable  
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence,  
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



**S.E.M.CO.D.A**

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **15 RUE PAUL BERT 69150 DECINES CHARPIEU**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **VILLEURBANNE**

le **03/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1005607